

**Compagnie d'Assurances Générales l'HELVÉTIA
Allgemeine Versicherungs-Gesellschaft HELVETIA
General Insurance Company HELVETIA, Limited**

ST-BALL / ST. GALLEN

(SUISSE / SCHWEIZ / SWITZERLAND)

Fondée en 1858 / Gegründet 1858 / Estd. 1858

Francs suisses
Schweizerfranken
Swiss francs

Capital social / Aktienkapital / Share Capital :	10.000.000
Moyens de garantie / Garantiemittel / Guarantee Funds	94.180.457
Primes brutes / Bruttoprämien / Gross Premiums 1962 :	74.621.137

Assurances transports et réassurances

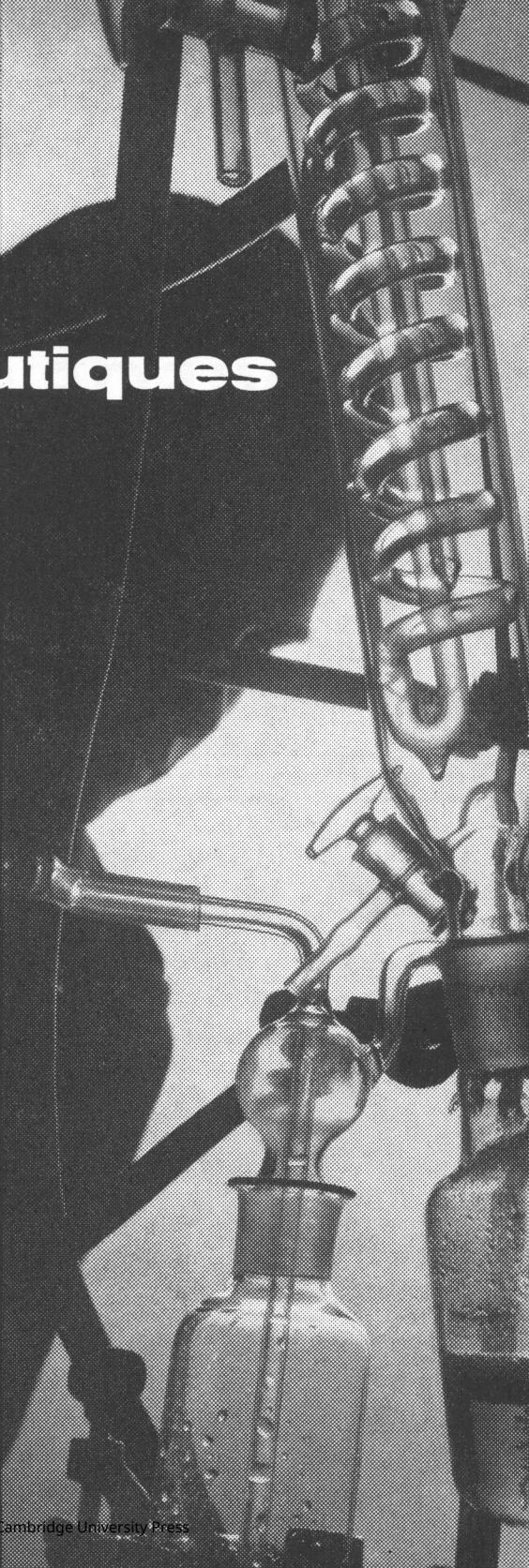
Transportversicherungen und Rückversicherungen

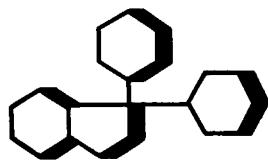
Marine insurance and Reinsurance

Produits pharmaceutiques

SANDOZ

**en toute
sécurité**





Laboratoires
VIFOR S.A.
GENEVE



Spécialités pharmaceutiques

Toujours à la pointe de l'actualité mondiale,
L'Illustré et **Pour Tous** renseignent objectivement par le texte et par l'image

Demandez les numéros

Lausanne





Pour leurs conférences, ils se réunissent toujours au

Buffet de la Gare à Berne

F. E. KRÄHENBÜHL

Téléphone 2 34 21



**HÔTEL
RICHEMOND**
GENÈVE

Nouveaux appartements de luxe
Salles de réunions

Grill-Bar *Le Gentilhomme*
Apéritif et dîner dansants

Tél. 31 14 00

*Famille Armleder
depuis 1875*

LOUIS DUPONT

Entreprises sanitaires

Ferblanterie et Couverture

GENÈVE

Tél. 24 32 83

HUGUENIN

Médailleurs depuis 1868

LE LOCLE

Suisse

*Insignes, Médailles, Plaquettes
en exécution artistique*



Institut Minerva Zurich

Préparation à
l'Université et
l'Ecole Polytechnique

Section commerciale
Cours pour
aides-médecins

*EXTRAIT DES STATUTS
DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
(adoptés le 25 septembre 1952)*

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), fondé à Genève en 1863, consacré par les Conventions de Genève et par les Conférences internationales de la Croix-Rouge, est une institution indépendante ayant son statut propre.

Il est partie constitutive de la Croix-Rouge internationale¹.

ART. 2. — En tant qu'association régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse, le CICR possède la personnalité civile.

ART. 3. — Le CICR a son siège à Genève.

Il a pour emblème la croix rouge sur fond blanc. Sa devise est « *Inter arma caritas* ».

ART. 4. — Le CICR a, notamment, pour rôle :

- a) de maintenir les principes fondamentaux et permanents de la Croix-Rouge, à savoir : l'impartialité, une action indépendante de toute considération raciale, politique, confessionnelle ou économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ;
- b) de reconnaître toute Société nationale de la Croix-Rouge nouvellement créée ou reconstituée et répondant aux conditions de reconnaissance en vigueur, et de notifier cette reconnaissance aux autres Sociétés nationales ;
- c) d'assumer les tâches qui lui sont reconnues par les Conventions de Genève, de travailler à l'application fidèle de ces Conventions et de recevoir toute plainte au sujet de violations alléguées des Conventions humanitaires ;
- d) d'agir, en sa qualité d'institution neutre, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ; de s'employer en tout temps à ce que les victimes militaires et civiles desdits conflits et de leurs suites directes reçoivent protection et assistance, et de servir, sur le plan humanitaire, d'intermédiaire entre les parties ;
- e) de contribuer, en vue desdits conflits, à la préparation et au développement du personnel et du matériel sanitaires, en collaboration avec les organisations de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires et autres autorités compétentes ;
- f) de travailler au perfectionnement du droit international humanitaire, à la compréhension et la diffusion des Conventions de Genève et d'en préparer les développements éventuels ;
- g) d'assumer les mandats qui lui sont confiés par les Conférences internationales de la Croix-Rouge.

Le CICR peut en outre prendre toute initiative humanitaire qui entre dans son rôle d'institution spécifiquement neutre et indépendante et étudier toute question dont l'examen par une telle institution s'impose.

ART. 6 (alinéa premier). — Le CICR se recrute par cooptation parmi les citoyens suisses. Le nombre de ses membres ne peut dépasser vingt-cinq.

¹ La Croix-Rouge internationale comprend les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. L'expression « Sociétés nationales de la Croix-Rouge » couvre également les Sociétés du Croissant-Rouge et la Société du Lion-et-Soleil-Rouge.

ADRESSES DES COMITÉS CENTRAUX

- AFGHANISTAN — Croissant-Rouge afghan, *Kaboul.*
- AFRIQUE DU SUD (République) — Croix-Rouge sud-africaine, 14, Hollard Street, P.O.B. 8726, *Johannesburg.*
- ALBANIE — Croix-Rouge albanaise, 35, Rruga e Barrikadave, *Tirana.*
- ALGÉRIE — Comité central du Croissant-Rouge algérien, 8 bis, rue Henry-Dunant, *Alger.*
- ALLEMAGNE (République démocratique) — Croix-Rouge allemande dans la République démocratique allemande, 2, Kaitzerstrasse, *Dresde A 1.*
- ALLEMAGNE (République fédérale) — Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, 71, Friedrich-Ebert-Allee, *Bonn.*
- ARABIE SÉOUDITE — Croissant-Rouge de l'Arabie Séoudite, *Riyad.*
- RÉPUBLIQUE ARABE UNIE — Croissant-Rouge de la République Arabe Unie, rue Ramsès, 34, *Le Caire.*
- ARGENTINE — Croix-Rouge argentine, H. Yrigoyen 2068, *Buenos-Aires.*
- AUSTRALIE — Croix-Rouge australienne, 122-128 Flinders Street, *Melbourne, C.I.*
- AUTRICHE — Croix-Rouge autrichienne, 3, Guss-hausstrasse, *Vienne IV.*
- BELGIQUE — Croix-Rouge de Belgique, 98, chaussée de Vleurgat, *Bruxelles.*
- BIRMANIE — Croix-Rouge de Birmanie, 42, Strand Road, Red Cross Building, *Rangoon.*
- BOLIVIE — Croix-Rouge bolivienne, avenue Simon Bolívar, 1515 (Casilla 741), *La Paz.*
- BRÉSIL — Croix-Rouge brésilienne, Praça da Cruz Vermelha, 10-12, *Rio de Janeiro.*
- BULGARIE — Croix-Rouge bulgare, 1, boul. S.S. Biruzov, *Sofia.*
- BURUNDI — Croix-Rouge du Burundi, B.P. 98, *Bujumbura.*
- CAMBODGE — Croix-Rouge cambodgienne, 8, Phlauw Ang Nonn, B.P. 94, *Phnom-Penh.*
- CAMEROUN — Comité central de la Croix-Rouge camerounaise, Boîte postale 631, *Yaoundé.*
- CANADA — Croix-Rouge canadienne, 95, Wellesley Street East, *Toronto, 5.*
- CEYLAN — Croix-Rouge de Ceylan, 106, Dharmapala Mawatte, *Colombo VII.*
- CHILI — Croix-Rouge chilienne, Avenida Santa María, 0150 Correo, 15, Casilla 246. V., *Santiago de Chile.*
- CHINE — Croix-Rouge chinoise, 22, Kanmien Hutung, *Pékin, E.*
- COLOMBIE — Croix-Rouge colombienne, Carrera, 7º No. 34-65, Apartado nacional 11-10, *Bogota.*
- CONGO — Croix-Rouge du Congo, 24, av. Valcke, B.P.1712, *Léopoldville.*
- CORÉE (République de) — Croix-Rouge de la République de Corée, 32-3 Ka Nam San Dong, *Séoul.*
- CORÉE (République démocratique de) — Croix-Rouge de la République démocratique populaire de Corée, *Pyongyang.*
- COSTA-RICA — Croix-Rouge costaricienne, Calle 7º Sur Apartado 1025, *San José.*
- COTE D'IVOIRE — Croix-Rouge de Côte d'Ivoire, B.P. 1244, *Abidjan.*
- CUBA — Croix-Rouge cubaine, Ignacio Agramonte, 461, *La Havane.*
- DAHOMEY — Société nationale de la Croix-Rouge du Dahomey, B.P. 1, *Porto-Novo.*
- DANEMARK — Croix-Rouge danoise, Platanvej 22, *Copenhague V.*
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE — Croix-Rouge dominicaine, Calle Galvan, 24, Apartado 1293, *Saint-Domingue.*
- ÉQUATEUR — Croix-Rouge équatorienne, Avenida Colombia y Elizalde, 118, *Quito.*
- ESPAGNE — Croix-Rouge espagnole, Eduardo Dato, 16, *Madrid, 10.*
- ÉTATS-UNIS — Croix-Rouge américaine, National Headquarters, 17th and D. Streets, N.W., *Washington 6, D.C.*
- ÉTHIOPIE — Croix-Rouge éthiopienne, P.O. Box 195, *Addis-Abéba.*
- FINLANDE — Croix-Rouge de Finlande, Tehtaankatu 1 A, *Helsinki.*
- FRANCE — Croix-Rouge française, 17, rue Quentin-Bauchart, *Paris (8^e).*
- GHANA — Croix-Rouge du Ghana, P.O. Box 835, *Accra.*
- GRANDE-BRETAGNE — Croix-Rouge britannique, 14, Grosvenor Crescent, *Londres, S.W.1.*
- GRÈCE — Croix-Rouge hellénique, Rue Lycavittou, 1, *Athènes 135.*
- GUATÉMALA — Croix-Rouge du Guatemala, 3a Calle entre 8a y 9a Avenidas, *Guatémala.*
- HAÏTI — Croix-Rouge haïtienne, rue Férou, B.P. 1337, *Port-au-Prince.*
- HAUTE-VOLTA — Croix-Rouge voltaïque, B.P. 340, *Ouagadougou.*
- HONDURAS — Croix-Rouge de Honduras, Calle Henry-Dunant, *Tegucigalpa.*
- HONGRIE — Croix-Rouge hongroise, Arany Janos utca, 31, *Budapest V.*
- INDE — Croix-Rouge de l'Inde, Red Cross Road 1, *New Delhi, 1.*
- INDONÉSIE — Croix-Rouge indonésienne, Tanah Abang Barat, 66, P.O. Box 2009, *Djakarta.*
- IRAK — Croissant-Rouge de l'Irak, *Bagdad.*
- IRAN — Société du Lion-et-Soleil-Rouge de l'Iran, Avenue Ark, *Téhéran.*

ADRESSES DES COMITÉS CENTRAUX

- IRLANDE — Croix-Rouge irlandaise, 25 Westland Row, *Dublin 2.*
- ISLANDE — Croix-Rouge islandaise, Thorvaldsens-stræti, 6, *Reykjavik.*
- ITALIE — Croix-Rouge italienne, 12, via Toscana, *Rome.*
- JAPON — Croix-Rouge du Japon, 5, Shiba Park, Minato-Ku, *Tokio.*
- JORDANIE — Croissant-Rouge jordanien, P.O. Box 1337, *Amman.*
- LAOS — Croix-Rouge lao, *Vientiane.*
- LIBAN — Croix-Rouge libanaise, rue Général-Spears, *Beyrouth.*
- LIBERIA — Croix-Rouge du Libéria, Camp Johnson Road, *Monrovia.*
- LIBYE — Croissant-Rouge libyen, Berka Omar Mukhtar Street, *Benghazi.*
- LIECHTENSTEIN — Croix-Rouge du Liechtenstein, *Vaduz.*
- LUXEMBOURG — Croix-Rouge luxembourgeoise, Parc de la Ville, *Luxembourg.*
- MADAGASCAR — Croix-Rouge de la République malgache, rue Clemenceau, B.P. 1168, *Tanarive.*
- MALAISIE — Croix-Rouge de la Fédération de Malaisie, Belfield Jalan 519, *Kuala Lumpur.*
- MAROC — Croissant-Rouge marocain, rue Calmette, *Rabat.*
- MEXIQUE — Croix-Rouge mexicaine, Sinaloa, N° 20, 4^e piso, *Mexico, 7, DF.*
- MONACO — Croix-Rouge monégasque, Bd de Suisse, 27, *Monte-Carlo.*
- MONGOLIE (République populaire de) — Croix-Rouge de la République populaire de Mongolie, Central Post Office, Post Box 537, *Oulan-Bator.*
- NICARAGUA — Croix-Rouge du Nicaragua, 12, avenida Nordeste, 305, *Managua, D.N.C.A.*
- NIGERIA — Croix-Rouge du Nigeria, 2, Makoko Road, Yaba, P.O. Box 764, *Lagos.*
- NORVÈGE — Croix-Rouge de Norvège, Parkveien, 33b, *Oslo 3.*
- NOUVELLE-ZÉLANDE — Croix-Rouge néo-zélandaise, 61, Dixon Street, P.O.B. 6073, *Wellington, C.2.*
- PAKISTAN — Croix-Rouge du Pakistan, Frere Street, *Karachi 4.*
- PANAMA — Croix-Rouge de Panama, Apartado 668, *Panama.*
- PARAGUAY — Croix-Rouge paraguayenne, calle André Barbero y Artigas, *Asuncion.*
- PAYS-BAS — Croix-Rouge néerlandaise, 27, Prinsesegracht, *La Haye.*
- PÉROU — Croix-Rouge péruvienne, Tarapaca 881 *Lima.*
- PHILIPPINES — Croix-Rouge philippine, 860, United Nations Avenue, P.O. Box 280, *Manille.*
- POLOGNE — Croix-Rouge polonaise, Mokotowska 14, *Varsovie.*
- PORTUGAL — Croix-Rouge portugaise, Secrétariat général, Jardim 9 de Abril, 1-5, *Lisbonne 3.*
- ROUMANIE — Croix-Rouge de la République populaire roumaine, Strada Biserica Amzei, 29, C.P. 729, *Bucarest.*
- SAINT-MARIN — Croix-Rouge de Saint-Marin, *Saint-Marin.*
- SALVADOR, EL — Croix-Rouge du Salvador 3^e, avenida Norte y 3^e, calle Poniente, 21, *San Salvador.*
- SÉNÉGAL — Croix-Rouge sénégalaise, P.O.B. 299, *Dakar.*
- SIERRA LEONE — Croix-Rouge de Sierra Leone, P.O. Box 427, 6, Liverpool Street, *Freetown.*
- SOUDAN — Croissant-Rouge soudanais, P.O. Box 235, *Khartoum.*
- SUÈDE — Croix-Rouge suédoise, Artillerigatan, 6, *Stockholm 14.*
- SUISSE — Croix-Rouge suisse, Taubenstrasse, 8, *Berne.*
- SYRIE — Croissant-Rouge syrien, 13, rue Abi-Almaari, *Damas.*
- TANGANYIKA — Croix-Rouge du Tanganyika, Upanga Road, P.O.B. 1133, *Dar-es-Salaam.*
- TCHÉCOSLOVAQUIE — Croix-Rouge tchécoslovaque, Thunovska, 18, *Prague III.*
- THAILANDE — Croix-Rouge thaïlandaise, King Chulalongkorn Memorial Hospital, *Bangkok.*
- TOGO — Croix-Rouge togolaise, 19, avenue des Alliés, B.P. 655, *Lomé.*
- TRINITÉ-et-TOBAGO — Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago, 48, Pembroke Street, *Port of Spain.*
- TUNISIE — Croissant-Rouge tunisien, 1, avenue de Carthage, *Tunis.*
- TURQUIE — Société du Croissant-Rouge turc, Yenisehir, *Ankara.*
- U.R.S.S. — Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S., Kouznetsky Most, 18/7, *Moscou, K 31.*
- URUGUAY — Croix-Rouge uruguayenne, Avenida 8 de Octubre 2990, *Montevideo.*
- VENEZUELA — Croix-Rouge vénézuélienne, Avenida de Andrés Bello, No. 4, *Caracas.*
- VIETNAM (République démocratique du) — Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam, 68, rue Ba-Triez, *Hanoï.*
- VIETNAM (République du) — Croix-Rouge de la République du Vietnam, rue Hong Thap Tu, N° 201, *Saigon.*
- YUGOSLAVIE — Croix-Rouge yougoslave, Simina ulica broj, 19, *Belgrade.*